

Département de l'AIN
Arrondissement de Bourg en Bresse
Canton de SAINT ETIENNE DU
BOIS
Commune de RAMASSE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

=====

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 9
- présents : 8
- votants : 8

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 juin

le Conseil municipal de la Commune de RAMASSE

dûment convoqué à la date du : 27/05/2025

s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PASSAQUET, Maire

*Présents : Mmes et Mrs, AMOUROUX C., BORGET J-P.,
BUIRET C, GUILLEMOT C, JOLY A., LIGNON P., PASSAQUET C.,
PORRIN M*

Absent : BLACHE M.

Secrétaire de séance : Christiane BUIRET

N° 2025-04-04

OBJET : Taxe d'affouage 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil, cette année, de reconduire à l'identique le montant appliqué depuis 2017, soit 40€.

Le maire propose au conseil que l'inscription des affouagistes s'effectue en mairie jusqu'au 30 septembre 2025,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Décide** de fixer la taxe d'affouage à 40 €,

- **Dit** que la période d'inscription des affouagistes s'effectuera en mairie jusqu'au 30 septembre 2025 en mairie.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus

Pour Copie Conforme,

Pour Le Maire empêché, Le 1^{er} adjoint Jean-Pierre BORGET

